conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version 1.5

Date de révision: 30.04.2024 400001015228

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 04.11.2023 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: CVDK-E0UM-200T-2AE9

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Composants époxy

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse Grijpenlaan 18

3300 Tienen Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41 Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: Global Product EHS AdMat@huntsman.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

> ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version Date de révision: 1.5 30.04.2024

Numéro de la FDS: 400001015228

Date de dernière parution: 04.11.2023 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Danger à long terme (chronique) pour le
milieu aquatique, Catégorie 2
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après

manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane formaldéhyde

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.11.2023 1.5 30.04.2024 400001015228 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether	28064-14-4 Polymère	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 50 - < 70
[3-(2,3- époxypropoxy)propyl]triméthoxy silane	2530-83-8 219-784-2 01-2119513212-58	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxir ane	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411 Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % Eye Irrit. 2; H319 >= 5 %	>= 0,25 - < 1
formaldéhyde	50-00-0 200-001-8 605-001-00-5 01-2119488953-20	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Muta. 2; H341 Carc. 1B; H350  Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1B; H314 >= 25 % Skin Irrit. 2; H315 5 - < 25 % Eye Irrit. 2; H319 5 - < 25 %	< 0,1

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.11.2023 1.5 30.04.2024 400001015228 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

	STOT SE 3; H335 >= 5 % Skin Sens. 1; H317 >= 0,2 % Skin Corr. 1B; H314 >= 25 % Skin Irrit. 2; H315 5 - < 25 % Eye Irrit. 2; H319 5 - < 25 % STOT SE 3; H335 >= 5 % Skin Sens. 1; H317 >= 0,2 %
--	---

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Les deux 25068-38-6 et 1675-54-3 peuvent être utilisés pour décrire la résine époxy qui est produite par la réaction du bisphénol A et épichlorohydrine

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

veux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version 1.5

Date de révision: 30.04.2024

Numéro de la FDS:

400001015228

Date de dernière parution: 04.11.2023 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

spécialiste.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Risques

> Peut provoguer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction

Eau pulvérisée

appropriés

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone

Ammoniaque

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection

particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

reieter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version 1.5

Date de révision: 30.04.2024

Numéro de la FDS: 400001015228

S: Date de dernière parution: 04.11.2023 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une

sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané,

avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.11.2023 1.5 30.04.2024 400001015228 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans

des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage :

en commun

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Température de stockage

recommandée

: Stable dans des conditions normales.

: 2 - 40 °C

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
formaldéhyde	50-00-0	VME	0,3 ppm 0,37 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Cancérigène de catégorie 1B - Substances devant etre assimilees a des substances pour l'homme, Mutagène de catégorie 2 - Substances preoccupantes en raison d'effets mutagenes possibles, Sensibilisation cutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	0,6 ppm 0,74 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Cancérigène de catégorie 1B - Substances devant etre assimilees a des substances pour l'homme, Mutagène de catégorie 2 - Substances preoccupantes en raison d'effets mutagenes possibles, Sensibilisation cutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		STEL	0,6 ppm 0,74 mg/m3	2004/37/EC
	Information supplémentaire: Sensibilisation cutanée, Agents cancérigènes ou mutagènes			
		TWA	0,3 ppm 0,37 mg/m3	2004/37/EC
	Information supplémentaire: Sensibilisation cutanée, Agents cancérigènes ou mutagènes			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version Date de révision: 1.5 30.04.2024

Numéro de la FDS: 400001015228

Date de dernière parution: 04.11.2023 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
[3-(2,3- époxypropoxy)propyl]t riméthoxysilane	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	21 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	147 mg/m3
	Consommateu rs	Oral(e)	Effets systémiques, Exposition à long terme	12,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	43,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	12,5 mg/kg p.c./jour
2,2'-[(1- méthyléthylidène)bis( 4,1- phénylèneoxyméthylè ne)]bisoxirane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,87 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0893 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
formaldéhyde	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	9 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,375 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,75 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets	240 mg/kg
			systémiques	p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,037 mg/cm2
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,2 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,1 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	102 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,012 mg/cm2
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4,1 mg/kg p.c./jour

## Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
[3-(2,3-	Eau douce	1 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version Date de révision: 1.5 30.04.2024

Numéro de la FDS: 400001015228

Date de dernière parution: 04.11.2023 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

époxypropoxy)propyl]triméthoxys ilane		
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Eau douce - intermittent	1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sédiment marin	0,36 mg/kg
	Sol	0,14 mg/kg
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxira ne	Eau douce	0,006 mg/l
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,341 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,034 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,065 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Empoisonnement secondaire	11 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinylique laminé (EVAL)

Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre

signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

temps de contact).

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

374 qui en dérive.

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version 1.5

Date de révision: 30.04.2024

Numéro de la FDS:

400001015228

Date de dernière parution: 04.11.2023 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

discuter au préalable avec le fournisseur des gants de

protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail

spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Type de Filtre recommandé:

Type mixte protégeant des particules et des vapeurs

organiques

Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Filtre de type A-P

Type mixte protégeant des gaz/vapeurs inorganiques et acides, de l'ammoniac/des amines et des vapeurs organiques

(ABEK)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : pâte

Couleur : bleu

Odeur : aucun(e)

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion/point de

congélation

Point d'ébullition : > 200 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'éclair : > 100 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens, coupelle fermée

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE

Version 1.5

Date de révision: 30.04.2024

Numéro de la FDS: 400001015228

Date de dernière parution: 04.11.2023 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

Température d'auto-

inflammation

Température de

décomposition

: > 200 °C

: > 200 °C

: La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau) рΗ

Viscosité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : > 0,0001 hPa (20 °C)

Densité : 0,76 g/cm3 (25 °C)

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Caractéristiques de la

particule

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

#### 9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

## 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version Date de révision: Numéro 1.5 30.04.2024 400001

Numéro de la FDS: 400001015228

Date de dernière parution: 04.11.2023 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

#### Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

### [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 8 025 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,3 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Lapin, mâle): 4 250 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

## 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

#### formaldéhyde:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 640 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.11.2023 1.5 30.04.2024 400001015228 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 463 ppm

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une

inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): 270 mg/kg

Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un

contact cutané unique.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

#### **Composants:**

#### Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritant pour la peau.

### [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 4 h

Evaluation : Irritant pour la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Irritant pour la peau.

#### formaldéhyde:

Espèce : Lapin

Evaluation : Provoque des brûlures.

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Composants:

#### Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Irritant pour les yeux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.11.2023 1.5 30.04.2024 400001015228 Date de la première version publiée:

Date de la premiere version publice

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

#### [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Espèce : Lapin

Evaluation : Irritation sévère des yeux Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

## 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Lapin

Evaluation : Irritant pour les yeux.

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux.

formaldéhyde:

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

#### Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

formaldéhyde:

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou

prouvé, chez l'homme

Méthode : OCDE ligne directrice 406

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.11.2023 1.5 30.04.2024 400001015228 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

Résultat : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou

prouvé, chez l'homme

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition : Voies respiratoires

Espèce : Souris

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la

peau.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

#### Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: positif

Concentration: 0 - 5000 ug/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de cellule: Germe

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e) Dose: 0 - 5000 mg/kg Résultat: négatif

#### [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: positif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: positif

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Dose: 1600 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version 1.5

Date de révision: 30.04.2024

Numéro de la FDS:

400001015228

Date de dernière parution: 04.11.2023 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

Résultat: négatif

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

## 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: sans activation métabolique

Résultat: positif

Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur

Salmonella thyphimurium

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type de Test: test in vivo

Espèce: Souris (mâle) Type de cellule: Germe Voie d'application: Oral(e) Dose: 3333, 10000 mg/kg

Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène

Espèce: Rat (mâle) Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e)

Dose: 50,250,500,1000 mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 488

Résultat: négatif

formaldéhyde:

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Résultat: positif

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Résultat: positif

Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois

Concentration: 0, 3.75, 7.5, 15 µg/mL

Activation du métabolisme: sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: positif

Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version 1.5

Date de révision: 30.04.2024

Numéro de la FDS:

400001015228

Date de dernière parution: 04.11.2023 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

Résultat: positif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo Type de cellule: Germe + Somatique

Résultat: Des résultats positifs ont été obtenus dans certains

tests in vivo.

Type de Test: test in vivo Espèce: Rat (mâle)

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Dose: 0.7/2/5.8/9.1 ppm

Résultat: négatif

Type de Test: test in vivo Espèce: Rat (mâle)

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Dose: 0.7/2/5.8/9.1 ppm

Résultat: négatif

Type de Test: test in vivo Espèce: Rat (mâle)

Voie d'application: Inhalation (gaz) Dose: 0.7/2/5.8/9.1/15.2 ppm

Résultat: positif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Résultat(s) positif(s) de tests de mutagénicité in vivo sur des cellules somatiques de non-mammifères, soutenus par des résultats positifs de tests in vitro d'études de mutagénicité.

#### Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

## Composants:

## Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Espèce Rat, mâle et femelle

Voie d'application Oral(e) 24 mois Durée d'exposition Dose 15 mg/kg Fréquence du traitement 7 quotidien

Méthode OCDE ligne directrice 453

Résultat négatif

Espèce Souris, mâle Voie d'application Dermale Durée d'exposition 24 mois .1 mg/kg Dose 3 quotidien Fréquence du traitement

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.11.2023 1.5 30.04.2024 400001015228 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Espèce : Rat, femelle
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 24 mois
Dose : 1 mg/kg
Fréquence du traitement : 5 quotidien

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

#### [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Espèce : Souris, mâle
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 482 jours
Dose : 5 mg/kg
Fréquence du traitement : 3 quotidien
Résultat : négatif

#### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Rat, mâle Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 7 jours / semaine NOAEL : 15 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Souris, mâle
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 0.1, 10, 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 3 jours / semaine

NOEL : 0,1 Poids corporel mg / kg Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Rat, femelle Voie d'application : Dermale Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0.1, 100, 1000 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 5 jours / semaine

NOEL : 100 Poids corporel mg / kg Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Espèce : Rat, femelle Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.11.2023 1.5 30.04.2024 400001015228 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

Fréquence du traitement : 7 jours / semaine NOAEL : 100 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Rat, femelles Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 7 jours / semaine NOEL : 2 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

formaldéhyde:

Espèce : Rat, mâle
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 24 mois
Dose : 6 ppm
Fréquence du traitement : 6 heure
Résultat : positif

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves suffisantes de carcinogénicité dans des études

d'inhalation sur des animaux.

#### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

### Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le : Espèce: Lapin, femelle

développement du fœtus Voie d'application: Dermale

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 30 Poids corporel mg /

kg

Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg /

ka

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Rat, femelle

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version 1.5

Date de révision: 30.04.2024

Numéro de la FDS: 400001015228

Date de dernière parution: 04.11.2023 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 180 Poids corporel mg /

kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

## [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 415

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 200 Poids corporel mg /

kq

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

#### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 238 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité générale chez les parents: NOEL: 540 Poids corporel

mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 750 Poids

corporel mg / kg

Symptômes: Aucune réaction secondaire. Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Dermale

Dose: 0, 30, 100 or 300 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 28 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 30 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel

mg / kg

Méthode: Autres lignes directrices Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 20, 60 or 180 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 13 d

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version 1.5

Date de révision: 30.04.2024

Numéro de la FDS: 400001015228

Date de dernière parution: 04.11.2023 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg /

kq

Toxicité pour le développement: NOAEL: 180 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 60, 180 and 540 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 10 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 180 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: > 540 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

## formaldéhyde:

Incidences sur le développement du fœtus Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Inhalation (gaz)

Dose: 2/5/10 ppm

Durée d'un traitement unique: 10 d

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine Toxicité maternelle générale: NOAEC: 5 ppm Toxicité pour le développement: NOAEC: 10 ppm

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal Espèce: Chien, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 3.1 and 9.4 mg/kg bw/day Durée d'un traitement unique: 50 d

Toxicité maternelle générale: LOAEL: > 9,4 Poids corporel mg

/ kg

Toxicité pour le développement: LOAEL: > 9,4 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.11.2023 1.5 30.04.2024 400001015228 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

#### Toxicité à dose répétée

### **Composants:**

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 50 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 14 Weeks

Nombre d'expositions : 7 d

Méthode : Toxicité subchronique

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEL : 10 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 13 Weeks

Nombre d'expositions : 5 d

Méthode : Toxicité subchronique

Espèce : Souris, mâle NOAEL : 100 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 13 Weeks

Nombre d'expositions : 3 d

Méthode : Toxicité subchronique

#### [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOEC : > 1000 mg/m3 Voie d'application : Inhalation

Atmosphère de test : poussières/brouillard

Durée d'exposition : 672 h Nombre d'expositions : 5 d

Méthode : OCDE ligne directrice 412

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 1000 mg/kg/d
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 160 h
Nombre d'expositions : 7 d

Méthode : Toxicité subchronique

## 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 50 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (gavage)

Durée d'exposition : 14 Weeks

Nombre d'expositions : 7 d

Dose : 0, 50, 250, 1000 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 408

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : >= 10 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

AINEDITE & ZOZ TINEDIN BEGE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.11.2023 1.5 30.04.2024 400001015228 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 13 Weeks

Nombre d'expositions : 5 d

Dose : 0, 10, 100, 1000 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 411

Espèce : Souris, mâle NOAEL : 100 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 13 Weeks

Nombre d'expositions : 3 d

Dose : 0, 1, 10, 100 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 411

formaldéhyde:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 82 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (eau potable)

Durée d'exposition : 103 Weeks Nombre d'expositions : 7 days/week

Dose : 5/25/125 mg/kg bw/day
Méthode : OCDE ligne directrice 453

Organes cibles : Appareil gastro-intestinal, Estomac

#### Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

#### Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

### Effets neurologiques

Donnée non disponible

#### Information supplémentaire

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version 1.5

Date de révision: 30.04.2024

Numéro de la FDS: 400001015228

Date de dernière parution: 04.11.2023 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### Composants:

### Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 9,4 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour les microorganismes CI50 (boue activée): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

: NOEC: 0,3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

aquatiques (Toxicité

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

chronique)

Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

#### [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 55 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CL50: 324 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE

Version 1.5

Date de révision: 30.04.2024

Numéro de la FDS:

400001015228

Date de dernière parution: 04.11.2023 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50: 119 mg/l

Durée d'exposition: 168 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: >= 100 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique

connu.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,8 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50: 11 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

NOEC: 4,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

Toxicité pour les microorganismes CI50 (boue activée): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 0,3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Type de Test: Essai en semi-statique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version 1.5

Date de révision: 30.04.2024

Numéro de la FDS: 400001015228

Date de dernière parution: 04.11.2023 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

formaldéhyde:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 24,1 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 5,8 mg/l

Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 4,89 mg/l

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 3,48 mg/l

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes

CE50 (Bactérie): 20,4 mg/l
Durée d'exposition: 120 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: 1,04 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

## 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Composants:**

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Biodégradabilité : Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des

eaux usées)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version 1.5

Date de révision: 30.04.2024

Numéro de la FDS:

400001015228

Date de dernière parution: 04.11.2023 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

Concentration: 20 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 5 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)

pH: 4

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

## [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Biodégradabilité Inoculum: boue activée

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 37 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.

Stabilité dans l'eau Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 6,5 hrs (24,5

> °C) pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 0,15 hrs (24,5

°C) pH: 5

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 0,13 hrs (24,5

°C) pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Biodégradabilité Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 20 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 5 % Durée d'exposition: 28 d

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version 1.5

Date de révision: 30.04.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 04.11.2023 Date de la première version publiée: 400001015228

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)

pH: 4

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

formaldéhyde:

Biodégradabilité Type de Test: anaérobique

Inoculum: boue activée Concentration: 1 360 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 100 % Durée d'exposition: 4 d

Substance d'essai: Eau douce

Type de Test: aérobique

Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des

eaux usées)

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 99 %

Lié à: Carbone organique dissous (COD)

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 303A Substance d'essai: Eau douce

Demande Biochimique en

Oxygène (DBO)

: 0,33 - 1,07 mg/l

Le temps d'incubation: 5 d

Demande Chimique en

Oxygène (DCO)

: 1.07 mgO2/g

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### **Composants:**

#### Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Facteur de bioconcentration (FBC): 31 Bioaccumulation

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-

log Pow: 3,242 (25 °C)

octanol/eau

pH: 7,1

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version Date de révision: 1.5 30.04.2024

Numéro de la FDS: 400001015228

Date de dernière parution: 04.11.2023 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

## [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Coefficient de partage: n-

: log Pow: -2,6 (25 °C)

octanol/eau

#### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Bioaccumulation Facteur de bioconcentration (FBC): 31

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,242 (25 °C)

pH: 7,1

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

formaldéhyde:

Bioaccumulation Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): < 1

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,35 (25 °C)

#### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

#### Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Répartition entre les

compartiments environnementaux : Koc: 445

## 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane: : Koc: 445

Répartition entre les

compartiments environnementaux

formaldéhyde:

Répartition entre les compartiments

Koc: 15,9, log Koc: 1,202 Méthode: Méthode de calcul

environnementaux

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

> considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version 1.5

Date de révision: 30.04.2024

Numéro de la FDS: 400001015228

Date de dernière parution: 04.11.2023 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes

réglementations locales, régionales, nationales, et

internationales.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (EPOXY PHENOL NOVOLAC RESIN)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (EPOXY PHENOL NOVOLAC RESIN)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (EPOXY PHENOL NOVOLAC RESIN)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version 1.5

Date de révision: 30.04.2024

Numéro de la FDS: 400001015228

Date de dernière parution: 04.11.2023 Date de la première version publiée:

Risques subsidiaires

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

N.O.S.

Classe

(EPOXY PHENOL NOVOLAC RESIN)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(EPOXY PHENOL NOVOLAC RESIN)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

**ADN** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

**ADR** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en : (-)

tunnels

**RID** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de : 964

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de : 964

SDS\_FR-AM - - 400001015228

31 / 36

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version 1.5

Date de révision: 30.04.2024

Numéro de la FDS: 400001015228

Date de dernière parution: 04.11.2023 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour

: oui

l'environnement

**ADR** 

Dangereux pour

: oui

l'environnement

**RID** 

Dangereux pour

: oui

l'environnement

**IMDG** 

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour

: oui

l'environnement

IATA (Cargo)

Dangereux pour : oui

l'environnement

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

: Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version 1.5

Date de révision: 30.04.2024

Numéro de la FDS: 400001015228

Date de dernière parution: 04.11.2023 Date de la première version publiée:

27.05.2015

9b

Date d'impression 28.07.2025

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine, polymer with formaldehyde (Numéro sur la liste 77) formaldéhyde (Numéro sur la liste

77, 72, 28)

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Dangereux pour l'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E2 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: 51, 43bis

Installations classées pour la : 4511

protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

**DSL** : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**ENCS** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**KECI** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**PICCS** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.11.2023 1.5 30.04.2024 400001015228 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

#### **Inventaires**

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour phrase H

H301 : Toxique en cas d'ingestion. H311 : Toxique par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 : Toxique par inhalation.

H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 : Peut provoquer le cancer.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Carc. : Cancérogénicité

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Muta. : Mutagénicité sur les cellules germinales

Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs

contre les risques liés à l'exposition à des agents

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.11.2023 1.5 30.04.2024 400001015228 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025

cancérigènes ou mutagènes au travail

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France

2004/37/EC / STEL : Valeur limite à courte terme 2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

## Information supplémentaire

#### Classification du mélange: Procédure de classification:

Skin Irrit. 2H315Méthode de calculEye Irrit. 2H319Méthode de calculSkin Sens. 1H317Méthode de calculAquatic Chronic 2H411Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 252-1 RESIN BLUE**

Version 1.5

Date de révision: 30.04.2024

Numéro de la FDS: 400001015228

Date de dernière parution: 04.11.2023 Date de la première version publiée:

27.05.2015

Date d'impression 28.07.2025